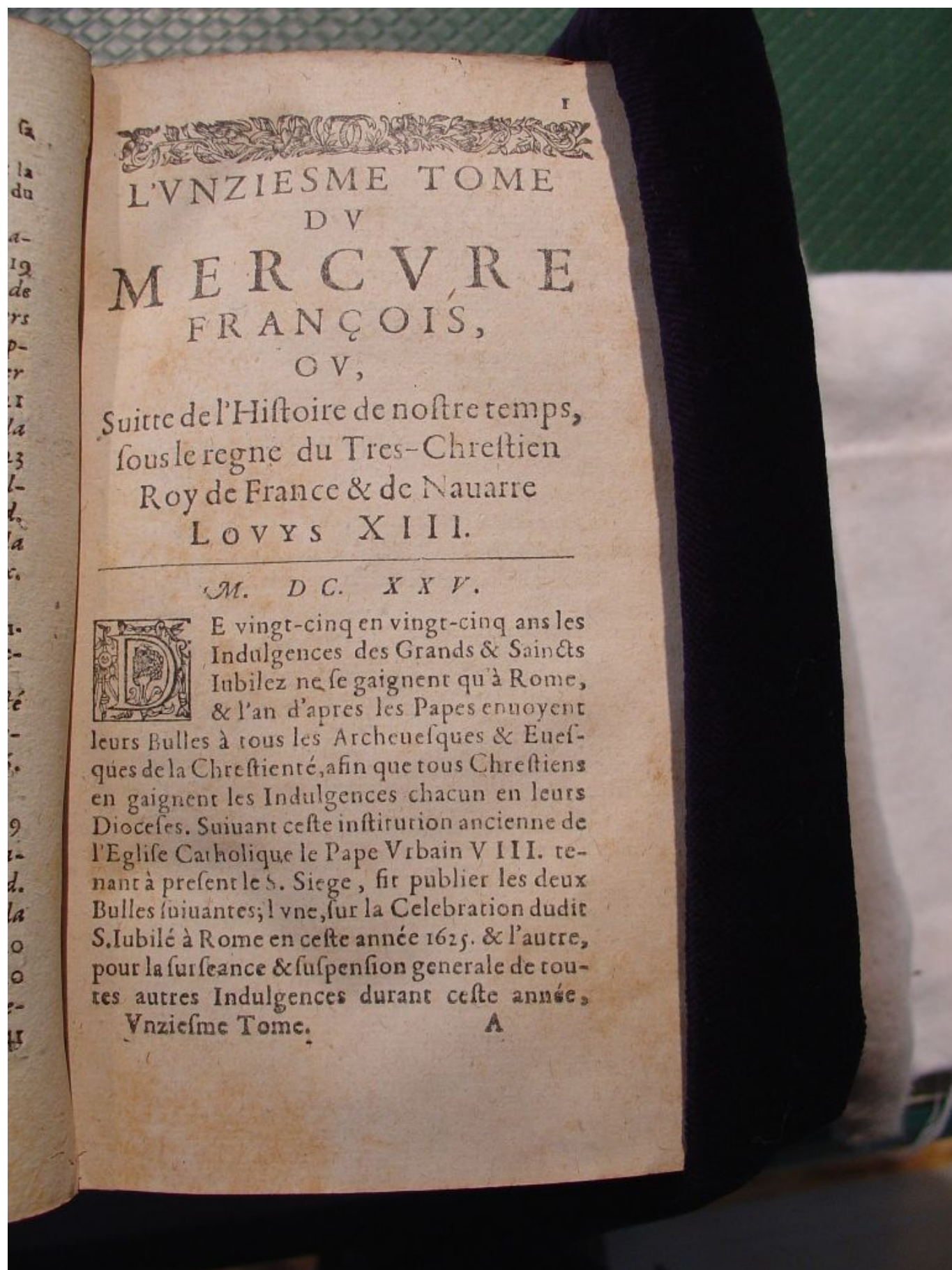


1625_0001.jpg



I
L'VNZIESME TOME
D V
MERCURE
FRANÇOIS,
O V,

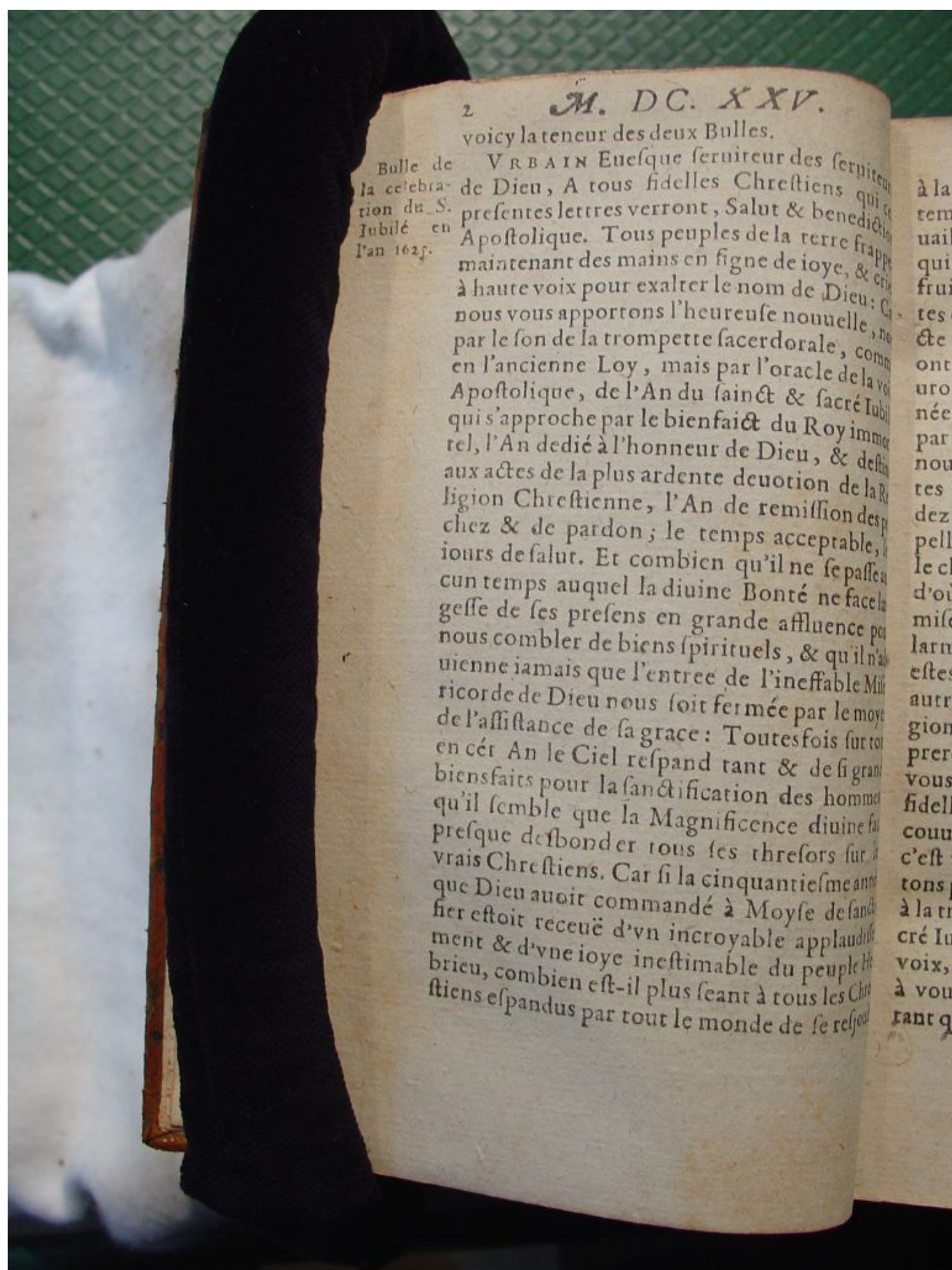
Suitte de l'Histoire de nostre temps,
sous le regne du Tres-Chrestien
Roy de France & de Nauarre
LOVYS XIII.

M. D C. XXV.

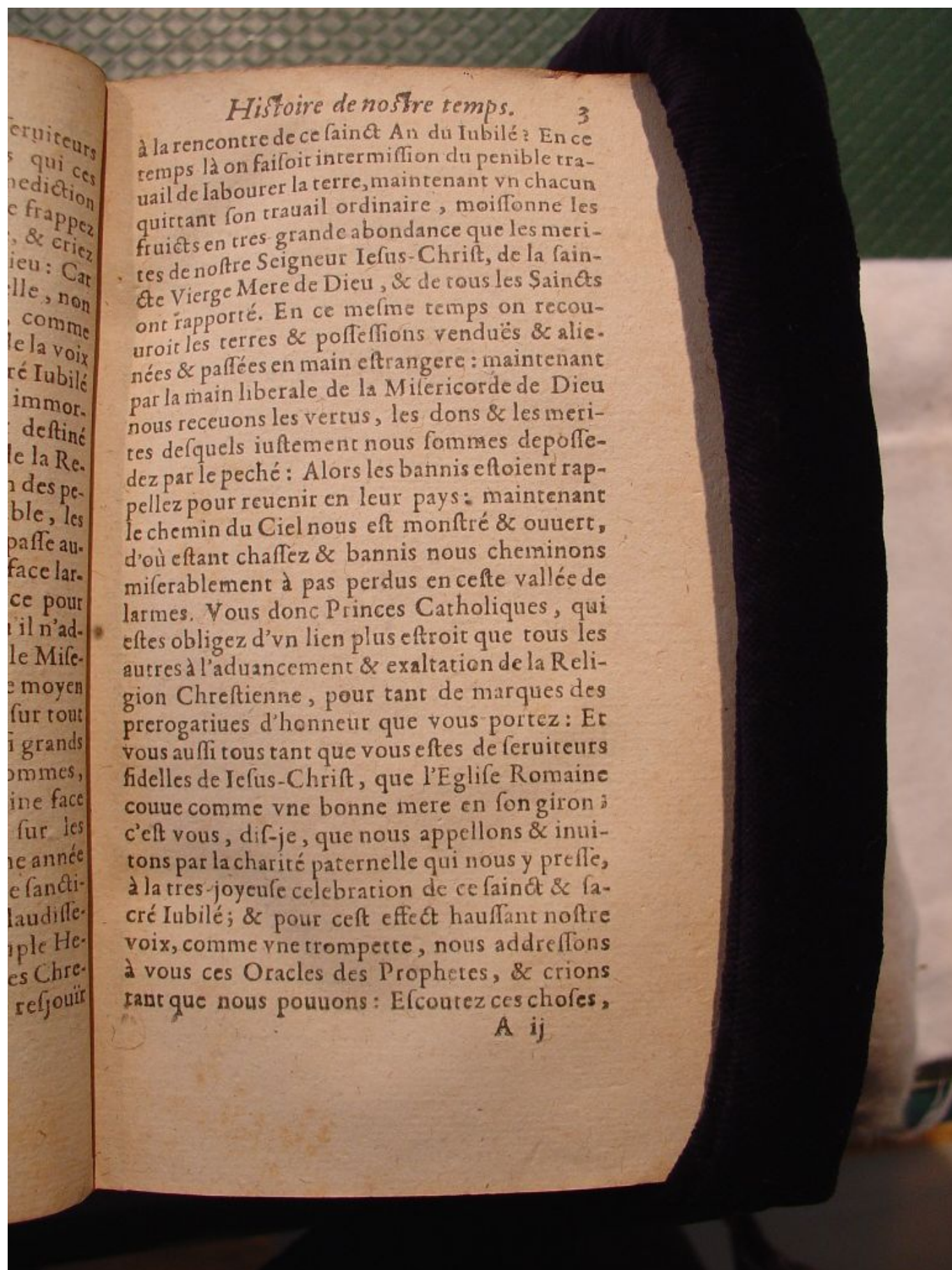


E vingt-cinq en vingt-cinq ans les
Indulgences des Grands & Saints
Iubilez ne se gaignent qu'à Rome,
& l'an d'apres les Papes enuoyent
leurs Bulles à tous les Archeuesques & Eues-
ques de la Chrestienté, afin que tous Chrestiens
en gaignent les Indulgences chacun en leurs
Dioceses. Suivant ceste institution ancienne de
l'Eglise Catholique le Pape Urbain VIII. re-
nant à present le S. Siege, fit publier les deux
Bulles suivantes; l'une, sur la Celebration dudit
S. Iubilé à Rome en ceste année 1625. & l'autre,
pour la surseance & suspension generale de tou-
tes autres Indulgences durant ceste année,
Vnziesme Tome. A

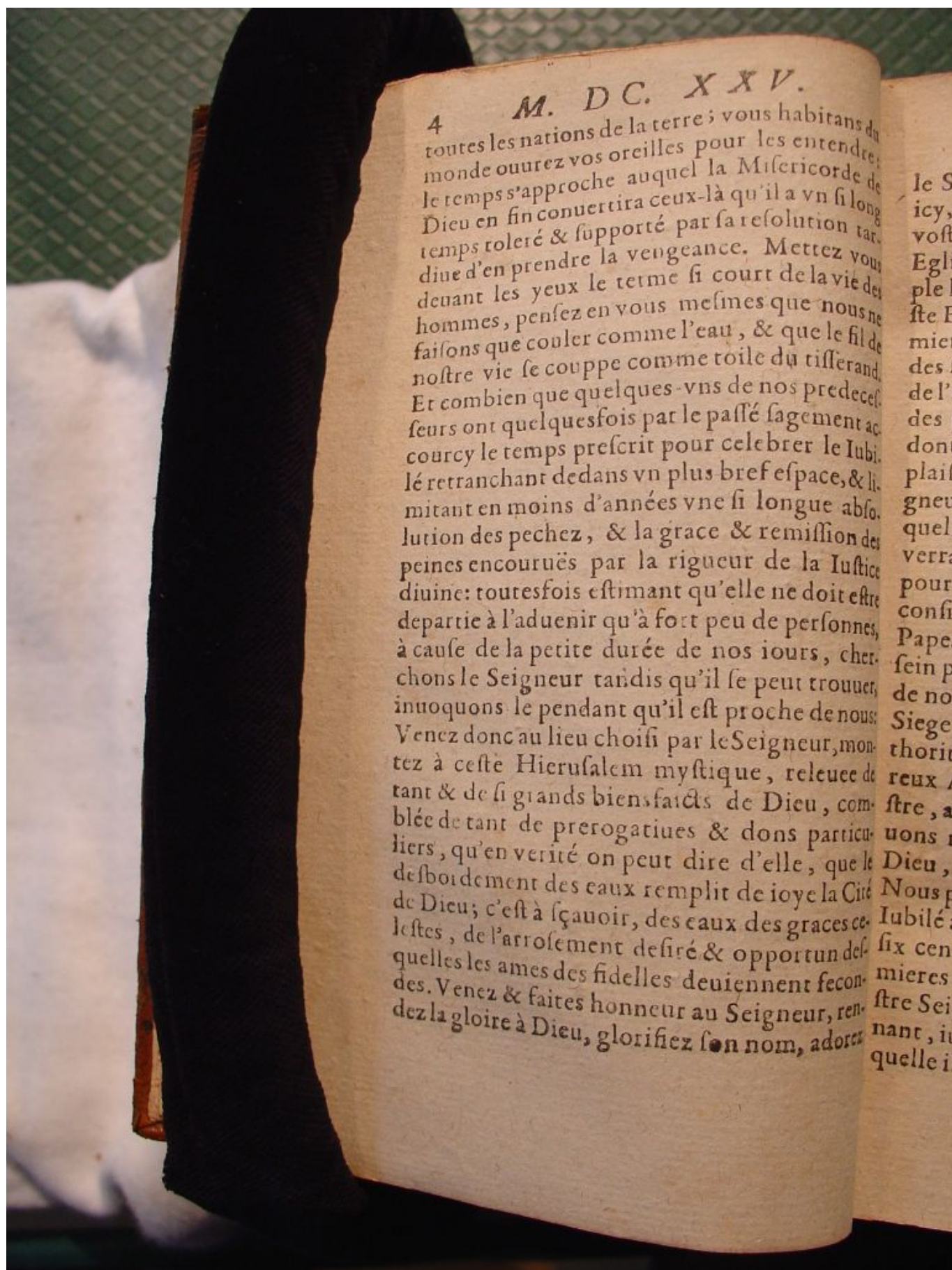
1625_0002.jpg



1625_0003.jpg



1625_0004.jpg



1625_0005.jpg

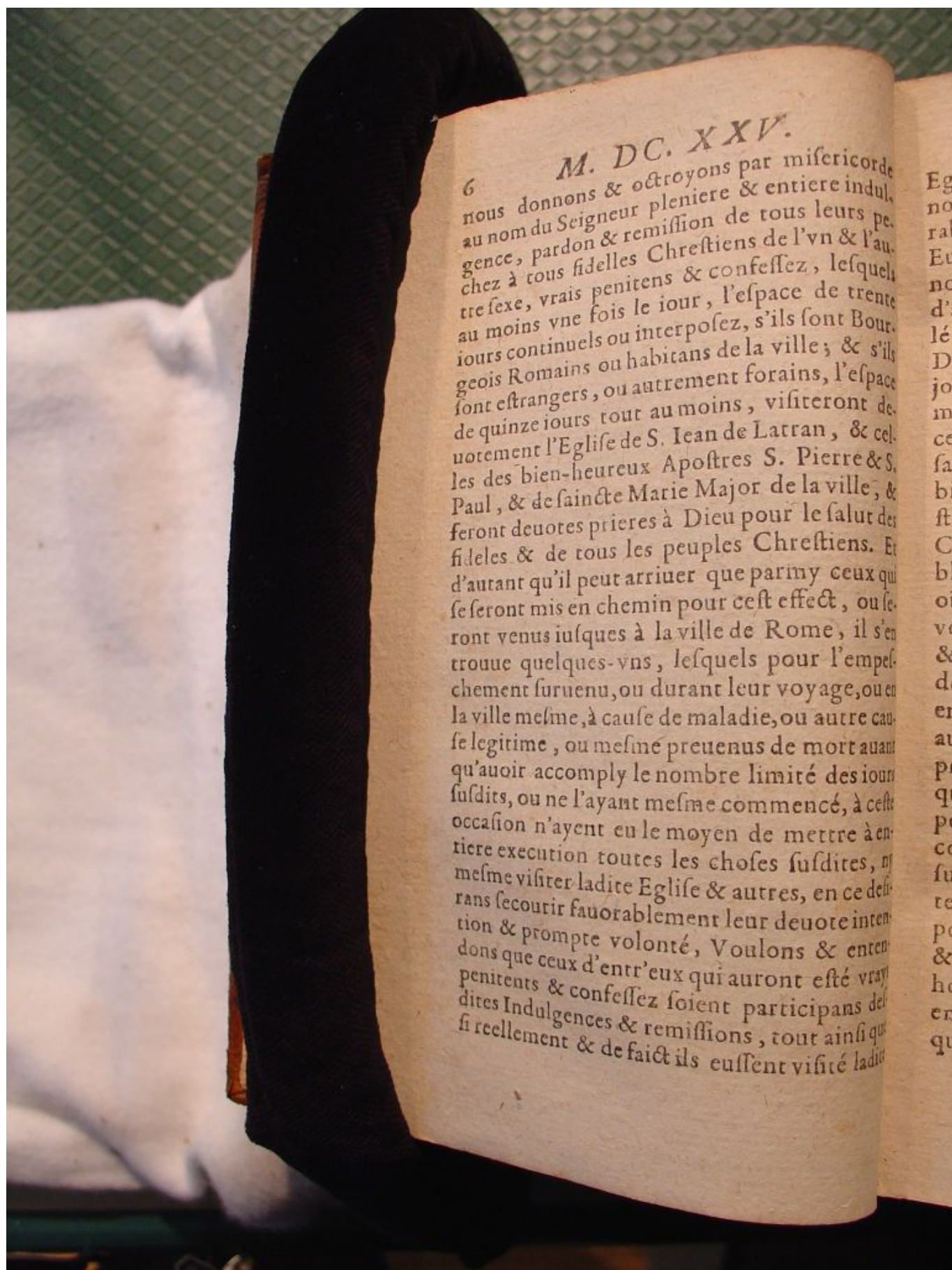
Histoire de nostre temps.

5

le Seigneur en son saint Tabernacle. C'est icy, nos tres-amez enfans, que vous publierez vostre vraye confession à Dieu en la grande Eglise, vous le louerez en l'assistance d'un peuple honorable & d'eslite, d'autant que c'est ce-
ste Eglise maistresse de toutes les autres, le pre-
mier Siege de la Religion Catholique, la mere
des fideles, le chef de tout le monde, le puiot
del'Estat. C'est donc icy que vous tirerez, non
des petits ruisseaux les benedictions du Ciel,
dont vous estes alterez, mais vous puiserez avec
plaisir & ioye les eaux des fontaines du Sei-
gneur, c'est à dire, des eaux tres-salutaires, les-
quelles vous n'aurez si tost auallées, que l'on
verra soudre en vous vne fontaine d'eau viue
pour vous guinder à la vie eternelle. Ce que
considerans & souhaitrans, à l'imitation des
Papes nos predecesseurs, continuans leur des-
sein plein de pieté & tres-profitable, de l'aduis
de nos venerables Freres les Cardinaux du S.
Siege Apostolique de l'Eglise Romaine, de l'au-
thorité de Dieu tout-puissant, & des bien-heu-
reux Apostres S. Pierre & S. Paul, & de la no-
stre, avec toute la resiouyffance que nous pou-
uons receuoir en nostre ame, à la gloire de
Dieu, & à l'exaltation de l'Eglise Catholique,
Nous publions & annonçons la celebration du
Iubilé à l'An prochain que l'on comptera mil
six cents vingt cinq, à commencer aux pre-
mieres Vespres de la veille de la Natiuité de no-
stre Seigneur Iesus Christ prochainement ve-
nant, iusques tout du long de l'année, avec la-
quelle il finira. Durant lequel An du Iubilé,

A iij

1625_0006.jpg



6 M. DC. XXV.
 nous donnons & oestroyons par misericorde
 au nom du Seigneur pleniére & entiere indul-
 gence, pardon & remission de tous leurs pe-
 chez à tous fideles Chrestiens de l'un & l'autre
 sexe, vrais penitens & confessez, lesquels
 au moins vne fois le iour, l'espace de trente
 iours continuels ou interposez, s'ils sont Bour-
 geois Romains ou habitans de la ville; & s'ils
 sont estrangers, ou autrement forains, l'espace
 de quinze iours tout au moins, visiteront de-
 uotement l'Eglise de S. Iean de Latran, & cel-
 les des bien-heureux Apostres S. Pierre & S.
 Paul, & de sainte Marie Major de la ville, &
 feront deuotes prieres à Dieu pour le salut des
 fideles & de tous les peuples Chrestiens. Et
 d'autant qu'il peut arriuer que parmy ceux qui
 se feront mis en chemin pour cest effect, ou se-
 ront venus iusques à la ville de Rome, il s'en
 trouue quelques-vns, lesquels pour l'empes-
 chement suruenu, ou durant leur voyage, ou en
 la ville mesme, à cause de maladie, ou autre cau-
 se legitime, ou mesme preuenus de mort auant
 qu'auoir accompli le nombre limité des iours
 susdits, ou ne l'ayant mesme commencé, à ceste
 occasion n'ayent eu le moyen de mettre à en-
 tiere execution toutes les choses susdites, ny
 mesme visiter ladite Eglise & autres, en ce desir-
 rans secourir fauorablement leur deuote inten-
 tion & prompte volonté, Voulons & enten-
 dons que ceux d'entr'eux qui auront esté vray-
 penitens & confessez soient participans des
 dites Indulgences & remissions, tout ainsi que
 si reellement & de faict ils eussent visité ladite

1625_0007.jpg

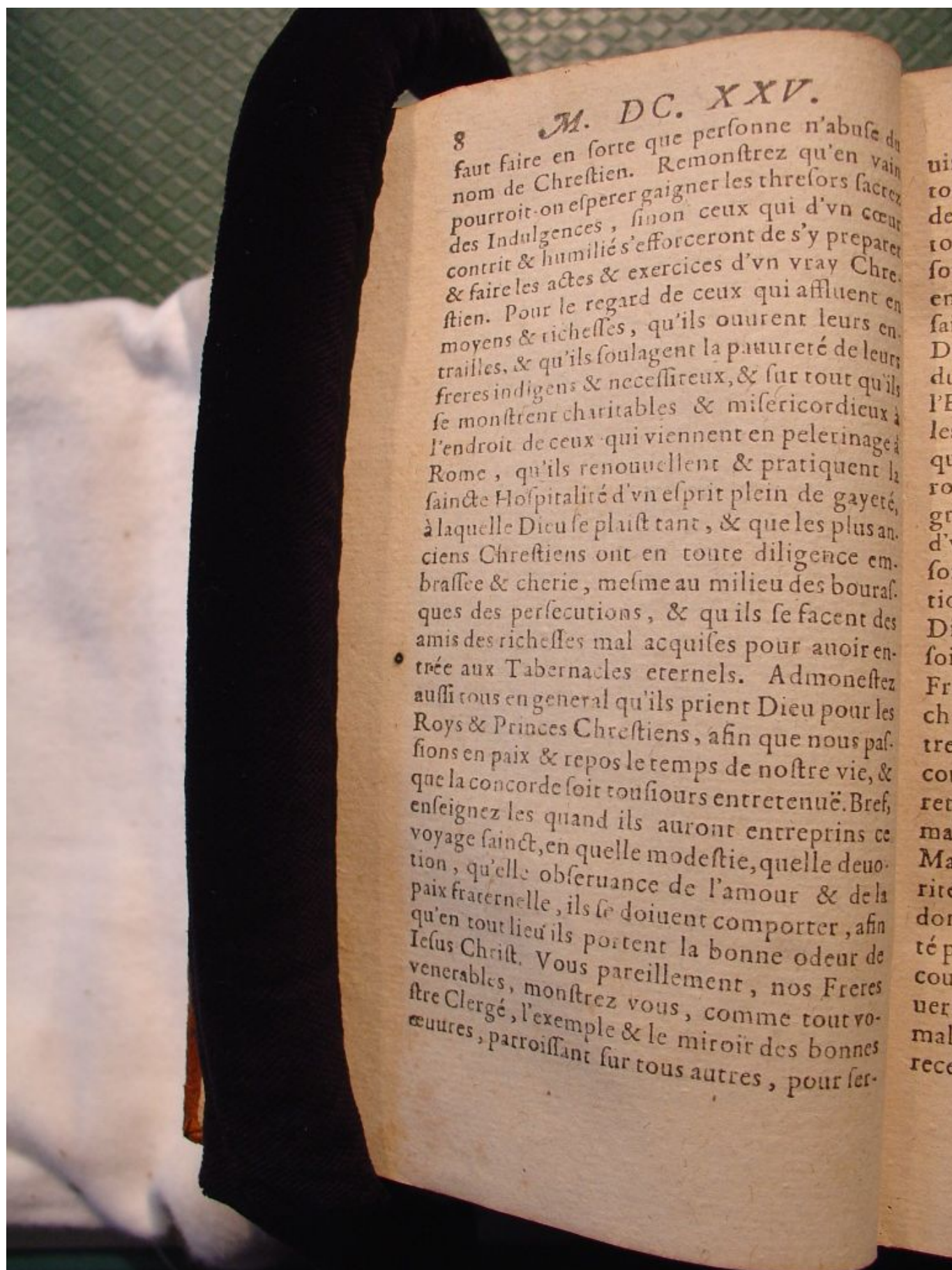
Histoire de nostre temps.

7

Eglise, & autres mentionnées aux iours par nous ordonnez. Quant à vous nos Freres venerables Patriarches, Primats, Archeuesques & Euesques, ordonnez pour porter vne part de nostre soin & charge, prenez les trompettes d'argent desquelles on se sert pendant le Iubilé; adjoustez la Predication de la parole de Dieu, & annoncez aux peuples vne grande resjouissance, afin qu'ils soient sanctifiez, & moyennant la grace de Dieu preparez pour recevoir les dons celestes, lesquels Dieu, dispensateur de tous biens, a ordonné à ses enfans bien aymez, par l'entremise & ministere de nostre humilité. Pour participer à ces presens du Ciel en ceste ville, appelez les troupes, assemblez le peuple, sanctifiez l'Eglise, enseignez les ouïailles qui vous ont esté baillées en garde sous vostre foy, d'autant que nous sommes Pelerins & estrangers en ceste vie, & nous n'auons point de cité permanente en ce bas sejour, mais nous en cherchons pour l'aduenir. Si iamais vous auez enseigné tout le monde, c'est à ceste heure principalement que vous le deuez faire, à ce qu'ils ayent pour l'amour de Iesus Christ à déposer toute colere, débats, querelles, disputes, contentions & haines inueterées: que c'est sur tout en ce temps qu'il faut despouiller toute sensualité, & esuiter les ordures de la chair, pour mundifier & nettoyer le Temple de Dieu, & qu'un chacun maintienne ses membres en honneur & sanctification, & qu'il porte Dieu en son corps. Enseignés leur aussi maintenant qu'il faut auoir le mal en detestation, & qu'il

A iiii

1625_0008.jpg



8 *M. DC. XXV.*
 faut faire en sorte que personne n'abuse du
 nom de Chrestien. Remonstrez qu'en vain
 pourroit-on esperer gaigner les thresors sacrez
 des Indulgences, sinon ceux qui d'un cœur
 contrit & humilié s'efforceront de s'y preparer
 & faire les actes & exercices d'un vray Chre-
 stien. Pour le regard de ceux qui affluent en
 moyens & richesses, qu'ils ouurent leurs en-
 trailles, & qu'ils soulagent la pauvereté de leurs
 freres indigens & necessiteux, & sur tout qu'ils
 se monstrent charitables & misericordieux à
 l'endroit de ceux qui viennent en pelerinage à
 Rome, qu'ils renouellent & pratiquent la
 sainte Hospitalité d'un esprit plein de gayeté,
 à laquelle Dieu se plaist tant, & que les plus an-
 ciens Chrestiens ont en toute diligence em-
 brassée & chérie, mesme au milieu des bouras-
 ques des persecutions, & qu'ils se facent des
 amis des richesses mal acquises pour auoir en-
 trée aux Tabernacles eternels. Admonestrez
 aussi tous en general qu'ils prient Dieu pour les
 Roys & Princes Chrestiens, afin que nous pas-
 sions en paix & repos le temps de nostre vie, &
 que la concorde soit tousiours entretenuë. Bref,
 enseignez les quand ils auront entrepris ce
 voyage saint, en quelle modestie, quelle deu-
 tion, qu'elle obseruance de l'amour & de la
 paix fraternelle, ils se doiuent comporter, afin
 qu'en tout lieu ils portent la bonne odeur de
 Iesus Christ. Vous pareillement, nos Freres
 venerables, monstrez vous, comme tout vo-
 stre Clergé, l'exemple & le miroir des bonnes
 œuvres, parroissant sur tous autres, pour ser-

1625_0009.jpg

Histoire de nostre temps.

9

uir de Patron à tout vostre troupeau, afin que tous les autres soient comme assaisonnez du sel de vostre vertu & pieté, qu'ils ayent en horreur toute infection & pourriture de peché : en somme nous montrans accords & vnanimés en vn esprit de charité Chrestienne & en toute sainteté & iustice nous rendions le seruice à Dieu. Nous exhortons aussi & prions au nom du Seigneur nos tres-chers fils en Iesus-Christ l'Empereur créé par election, les Roys & tous les Princes Catholiques, afin que d'autant plus qu'ils ont receu de biens & de plus nobles prerogatiues d'honneur de la part de celuy par la grace duquel les Roys regnent, d'autant aussi d'une plus ardante affection, comme de raison, ils soient poussez du zele de pieté & deuotion à maintenir & promouuoir la gloire de Dieu : & sur tout qu'ils prestent la main au soin, à la diligence & vigilance pastorale de nos Freres Euesques & souuerains Prelats, & qu'ils chargent leurs Officiers & Magistrats, & autres leurs Ministres, de leur donner tout secours, afin que la licence des meschants soit retenüe, & les deuotions des bons soient maintenuës par leur puissance & faueur royale: Mais que principalement ils exercent leur charité & liberalité enuers les Pelerins, & qu'ils donnent ordre à ce qu'ils y voyagent en seureté par les chemins, sans estre en danger d'encourir aucun destourbier par les courses & traueses des hommes perdus & licentiez à tout mal: & que plustost ayans esté amiablement receus aux Hospitaux, Maisons de Dieu, &

1625_0010.jpg

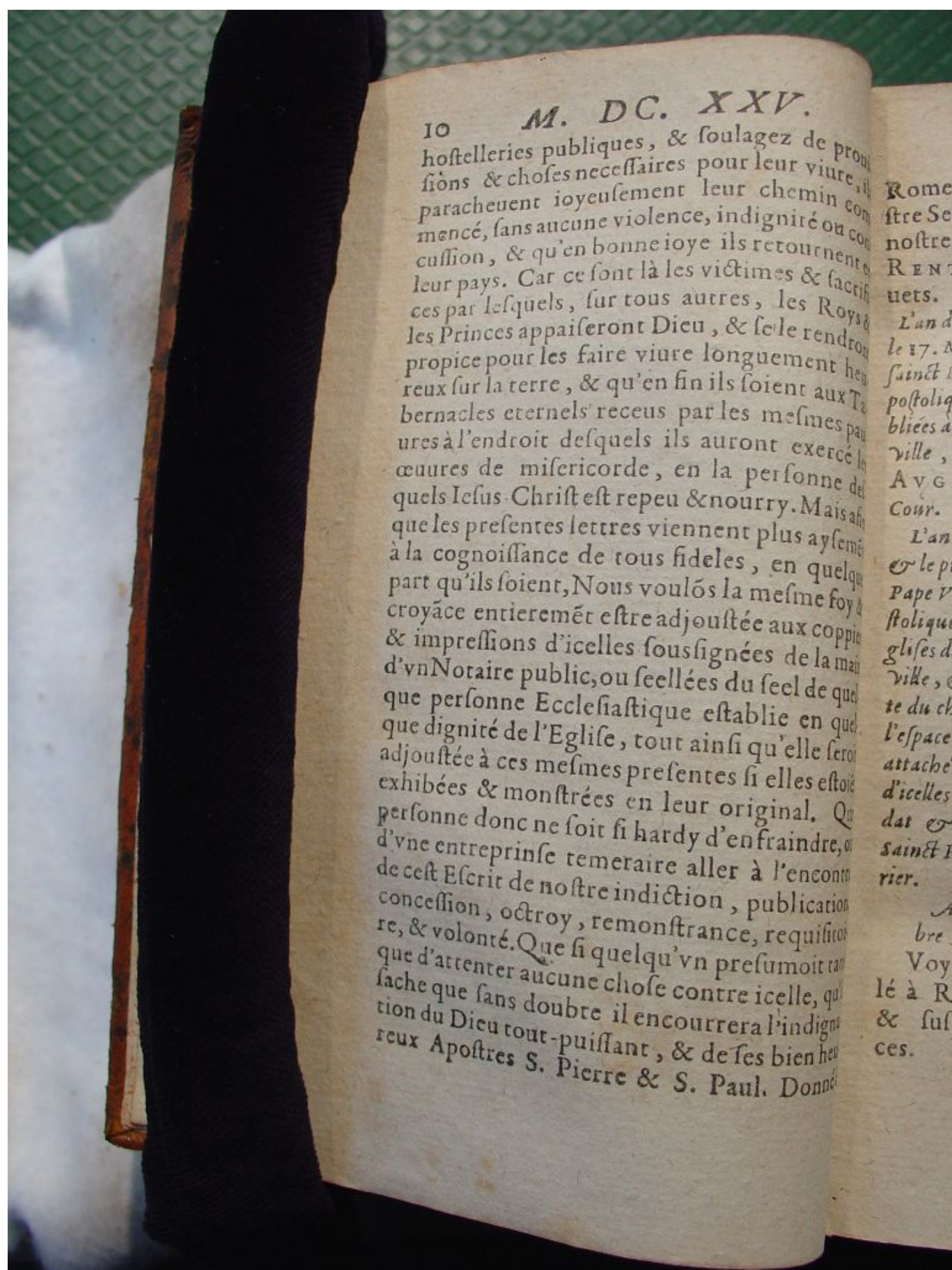


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan